

REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRAYSSAS**Séance du 12 octobre 2026**

Nombre de conseillers : 15		
En exercice	Présents	Votants
15	12	14

Date de la convocation
06 octobre 2026**Date de publication**

20 OCT. 2026

DELIBERATION
N° 89 -2026**OBJET : : SIVU CHENIL**
FOURRIERE DE LOT ET
GARONNE---
Modification des statuts vers
un Syndicat Mixte Fermé

Le douze octobre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Prayssas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe BOUSQUIER, Maire.

PRESENTS : Philippe BOUSQUIER, Christiane BERTEAU, Jean-Pierre BRACQUEMART, Michel CORRADINI, Joël LABAT, Françoise LACOMBE, Gérard MALAURE, Charles MERLY, Catherine MOULIN, Christian PECOURNEAU, Patricia POTHIER, Soumaya ZINE.

ABSENTS excusés : Sonia BENASSY, Carole CAUBET, Laurent FLORENTIN,

Pouvoir : M. Laurent FLORENTIN donne pouvoir à M. Philippe BOUSQUIER, Mme Sonia BENASSY donne pouvoir à Mme Christiane BERTEAU,

Secrétaire de séance : Christiane BERTEAU

~~~~~

Monsieur le Maire informe que le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) du Chenil Fourrière de Lot-et-Garonne a mis en conformité ses statuts suite à l'adhésion de la communauté de communes des 2 rives (en substitution des communes de Clermont-Soubiran et Grayssas) et devient un Syndicat mixte fermé, constitué exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Cet établissement devient le Syndicat Mixte Fermé (SMF) Chenil Fourrière du Lot-et-Garonne.

Le Syndicat demande aux communes adhérentes de délibérer pour l'approbation des statuts dans les 3 mois à compter de la réception de notification.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**  
**Par 14 voix Pour (dont 2 pouvoirs), 0 voix Contre et 0 Abstention**

**APPROUVE** les nouveaux statuts pour devenir le Syndicat Mixte Fermé du Chenil Fourrière de Lot-et-Garonne.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération.

Pour copie certifiée conforme au registre

Le Maire,



Philippe BOUSQUIER

Le secrétaire de séance

Christiane BERTEAU